

RUE DOUAUMONT : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE ET CESSION GRATUITE A HABITAT 29

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil que par délibération n° 2014/614, en date du 13 novembre 2014, le Conseil municipal, à l'unanimité, a :

- autorisé l'O.P.H Départemental, Habitat 29, à réaliser 10 logements locatifs sociaux rue Douaumont,
- autorisé Madame le Maire à signer la convention de cession de l'emprise foncière et de réalisation des travaux extérieurs et des V.R.D. avec Habitat 29 des parcelles cadastrées section BN n° 330, n° 337, n° 353, n° 354, n° 355, n° 356, n° 357 et n° 358,
- exonéré Habitat 29 de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération,
- précisé qu'Habitat 29 prendra à sa charge les travaux de démolition afférant à cette opération.

Afin de satisfaire à l'ensemble des contraintes architecturales imposées pour ce projet, le permis de construire déposé par Habitat 29 nécessite une emprise d'environ 17.5 m² sur la rue Douaumont sans porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie.

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 30 mai 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 1 non-participation au vote d'un membre du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous »,

APPROUVE le déclassement du domaine public de ladite parcelle en application de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière,

AUTORISE la cession gratuite à Habitat 29 de cette parcelle non mentionnée dans la convention de cession approuvée par délibération précitée,

PRECISE que les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	22
POUR	22
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 juin 2016.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En Préfecture, le... **23 JUIN 2016**
 Et de la publication, le... **17 JUIN 2016**
 Fait à Landivisiau, le... **10 JUIN 2016**
 Le Directeur Général des Services,
 Pascal NANTEL